

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 16 octobre 2023, à 17h00**, pour les personnes et organismes qui désire poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 850, boulevard Perron, lot 6 580 370 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la profondeur du lot qui est de 41,32 m, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 45 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 19^{ÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2023



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville 19 septembre 2023)